

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Sandrine CHAREYRE et Monsieur Hervé SAULIGNAC, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de PRIVAS lors de la Commission Permanente du 11 septembre 2017 :

21 126 € en faveur de la commune de Privas et de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche au titre de l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens,

Au titre du dispositif Ardèche durable :

- **10 000 €** en faveur de la commune de Privas pour le remplacement de menuiseries à l'école maternelle Habozit (Ardèche durable 2017)
- **220 000 €** en faveur de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche pour la réalisation de la voie verte entre Chomérac et Privas (Ardèche durable 2016)

Au titre de la politique de l'eau :

En faveur de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche :

- **2976 €** pour la mise en place d'équipements (7 stations) pour mesure de débit en continu sur Ouvèze,
- **151 800 €** pour l'actualisation des schémas généraux d'assainissement pour les communes de l'Eyrieux et les communes de l'ex Communauté de communes Pays de Vernoux,

En faveur du syndicat des eaux du bassin de Privas :

- **9 500 €** pour le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable avenue du ruissol à Veyras,
- **41 750 €** pour le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable quartier Chalamon à Saint-Priest et RD-104-Salières à Coux,
- **68 000 €** pour la restructuration du réseau d'alimentation en eau potable quartier Chassagne RD2 à Coux,

Au titre du soutien aux projets pédagogiques des collèges publics et privés pour l'année scolaire 2017-2018, les subventions suivantes seront attribuées :

- **3 700 €** au collège Bernard de Ventadour à Privas
- **1 700 €** au collège du Sacré Cœur à Privas

Au titre de l'appel à projet « collège au cinéma », les subventions suivantes seront attribuées :

- **2 714 €** au collège Bernard de Ventadour à Privas
- **416 €** au collège du Sacré Cœur à Privas

72 150 € en faveur du conservatoire à rayonnement communal et du centre des pratiques musicales de Privas au titre du soutien aux établissements d'enseignement artistique,

6000 € en faveur de l'association Trimaran à Privas au titre du règlement d'intervention pour l'aide au démarrage et au soutien aux structures d'insertion,

990 € en faveur du CCAS de Privas au titre de l'opération intitulée « Parcours prévention santé »,

1 935 € en faveur du CIAS de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche et d'une habitante du canton au titre de l'aide aux familles défavorisées.